

## ←← NATURA 2000, UN RÉSEAU ÉCOLOGIQUE EUROPÉEN

C'est en 1992, lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, que l'Union européenne s'est engagée à préserver la biodiversité sur son territoire en créant Natura 2000, un ambitieux réseau de sites naturels. Son objectif principal est d'assurer la survie à long terme des espèces sauvages et des habitats naturels remarquables, en tenant compte des spécificités économiques, sociales et culturelles des territoires dans une logique de développement durable. Sur la base d'inventaires et d'études scientifiques, ont été identifiés les espèces animales, végétales et les milieux en danger de disparition, vulnérables, rares ou endémiques, estimés d'intérêt communautaire. Il s'agit du plus vaste maillage de sites naturels au monde avec :



**EN EUROPE**  
Plus de 27 000 sites  
terrestres et marins

**EN FRANCE**  
1758 sites terrestres  
209 sites marins

**DANS LE VAR**  
31 sites classés  
Natura 2000

## ←← LA DÉMARCHE FRANÇAISE

En France, un document d'objectifs (DOCOB) est réalisé pour chaque site désigné. Il s'agit d'un document stratégique de gestion, élaboré dans la concertation avec l'ensemble des acteurs locaux. Citoyens, élus, agriculteurs, propriétaires, associations de protection de l'environnement, usagers, chasseurs, pêcheurs, experts scientifiques, sont ainsi associés à la démarche, notamment à travers leur participation active au sein du comité de pilotage. Cet organe défini par arrêté préfectoral permet de valider les décisions prises et les actions menées lors de la phase d'animation, qui consiste à la mise en œuvre des mesures de gestion définies dans les DOCOB. Les documents d'objectifs des sites de la plaine et du massif des Maures ont été rédigés par l'ONF et approuvés par arrêtés préfectoraux, le 6 février 2007 pour la partie plaine et le 17 décembre 2009 pour la partie massif.

## ←← LA GESTION DES SITES

La France a opté pour une gestion contractuelle basée sur le volontariat, en offrant la possibilité à tout un chacun de s'investir dans la conservation du patrimoine naturel des sites. Des contrats passés entre les propriétaires ou les ayants droit des terrains inclus dans les périmètres Natura 2000 et l'État permettent ainsi de financer des travaux en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Le site de la plaine et du massif des Maures est l'un des plus gros pourvoyeurs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, permettant de mobiliser des subventions de l'Europe (Fonds européen agricole pour le développement rural) et de l'État. De nombreuses actions peuvent ainsi être financées jusqu'à 100%.

Outre la gestion contractuelle mise en œuvre, il existe un cadre réglementaire qui permet de vérifier la compatibilité d'un projet avec les objectifs de conservation des sites Natura 2000 et d'éviter les impacts potentiels. Ce dispositif concerne tout projet à l'intérieur ou à l'extérieur d'un périmètre Natura 2000, pérenne ou éphémère, susceptible d'avoir des incidences sur un ou plusieurs sites Natura 2000 tels qu'un document de planification, un projet d'activité ou d'aménagement, une manifestation sportive en milieu naturel...

## ←← LES BONNES PRATIQUES À ADOPTER



- ▶ Ne cueillez pas ni ne détruisez la flore
- ▶ Ne prélevez pas d'animaux sauvages
- ▶ Respecter la quiétude de la faune, tenez votre chien en laisse à son approche
- ▶ N'introduisez pas de plantes ou d'animaux dans le milieu naturel
- ▶ Restez sur les sentiers et les chemins existants en respectant le balisage
- ▶ Les véhicules motorisés doivent rester sur les voies ouvertes à la circulation
- ▶ Ne jetez pas vos déchets dans la nature, pensez à les ramener avec vous lors de vos promenades
- ▶ Ne jetez pas vos mégots de cigarettes afin d'éviter tout départ d'incendie et respecter la propreté des lieux
- ▶ Avant de vous rendre dans le massif des Maures durant la période estivale, entre le 21 juin et le 30 septembre, vérifiez la carte d'alerte du risque incendie sur le site internet de la préfecture du Var ([www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr))



Ne pas jeter sur la voie publique ou dans la nature

Vous souhaitez nous poser une question ?

Nous faire part de vos observations ?

N'hésitez pas à nous contacter et à visiter notre site internet :

**SYNDICAT MIXTE DU MASSIF DES MAURES**  
Hôtel de ville - Place de la Libération  
83610 Collobrières  
04 94 27 30 51  
[natura2000.maures@gmail.com](mailto:natura2000.maures@gmail.com)  
<http://maures.n2000.fr>



Retrouvez toutes les actualités du SMM en vous rendant sur sa page



# NATURA 2000

## PLAINE ET MASSIF DES MAURES



Un territoire offrant un contraste de paysages méditerranéens  
mondialement reconnu pour la richesse de son patrimoine naturel!

